

ARRETES, DECISIONS ET AVIS

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

Arrêté interministériel du 26 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 3 septembre 1994 portant nomination de suppléants aux contrôleurs financiers des engagements de dépenses.

Le ministre de la défense nationale et,

Le ministre des finances,

Vu le décret n° 84-358 du 28 novembre 1984, modifié, portant réorganisation territoriale des régions militaires ;

Vu le décret présidentiel n° 90-20 du 29 mai 1990 portant missions et organisation de la direction des services financiers ;

Vu le décret présidentiel n° 94-46 du 5 février 1994 portant délégation de signature au chef d'Etat-Major de l'Armée nationale populaire ;

Vu le décret présidentiel n° 94-93 du 4 Dhou El Kaada 1414 correspondant au 15 avril 1994 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu l'arrêté interministériel du 14 septembre 1985 relatif à la compétence du contrôleur de gestion près la région militaire ;

Arrêtent :

Article 1er. — Les officiers ci-après sont nommés suppléants aux contrôleurs financiers des engagements de dépenses des régions militaires :

— 3ème région militaire le Lieutenant Mokhtar Cherouati ;

— 5ème région militaire le Capitaine Abdelaziz Bahloul

Art. 2. — En cas d'absence ou d'empêchement du contrôleur financier des engagements de dépenses, le suppléant est habilité à exercer toutes les prérogatives dévolues au contrôleur financier des engagements de dépenses.

Art. 3. — Le présent arrêté qui prend effet au 15 août 1994, sera publié au *Journal officiel* de la République algérienne démocratique et populaire.

Fait à Alger, le 26 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 3 septembre 1994.

P. le ministre
de la défense nationale,

*Le Chef d'Etat-Major
de l'armée nationale populaire*

Général-Major Mohamed LAAMARI.

P. le ministre
des finances

*Le ministre délégué
au budget*

Ali BRAHITI

Arrêtés interministériels du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994 portant renouvellement de délégation et de désignation de magistrats auprès du ministère de la défense nationale.

Par arrêté interministériel du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994, la délégation de M. Lakhdar Bouchireb, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelée, pour une période d'une (01) année à compter du 15 septembre 1994, en qualité de président du tribunal militaire permanent à Blida (1ère région militaire).

Par arrêté interministériel du 19 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 27 août 1994, la délégation de M. Nouredine Ibn Namoune, auprès du ministère de la défense nationale est renouvelée, pour une période d'une (01) année à compter du 15 septembre 1994, en qualité de président du tribunal militaire permanent à Constantine (5ème région militaire).

★

Arrêtés des 28 Rabie El Aouel et 11 Rabie Ethani 1415 correspondant au 5 et 17 septembre 1994 mettant fin aux fonctions de magistrats militaires.

Par arrêté du 28 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 5 septembre 1994, il est mis fin, à compter du 31 juillet 1994, aux fonctions de procureur militaire adjoint de la République, près le tribunal militaire de Blida (1ère région militaire) exercées par le Capitaine Mourad Zmirli.

Par arrêté du 28 Rabie El Aouel 1415 correspondant au 5 septembre 1994, il est mis fin, à compter du 31 juillet 1994, aux fonctions de juge d'instruction militaire au tribunal militaire d'Oran (2ème région militaire) exercées par le Capitaine Mohamed Zemahri.

Par arrêté du 11 Rabie Ethani 1415 correspondant au 17 septembre 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions de procureur militaire adjoint de la République près le tribunal militaire de Blida (1ère région militaire) exercées par le Commandant Mustapha Medjahdi.

Par arrêté du 11 Rabie Ethani 1415 correspondant au 17 septembre 1994, il est mis fin, à compter du 31 août 1994, aux fonctions de juge d'instruction militaire au tribunal militaire de Blida (1ère région militaire) exercées par le capitaine Abderrahmane Hassene.